



Politique d'Unifor contre le harcèlement en milieu syndical

Chaque personne a droit à la dignité et au respect tant au sein du syndicat que dans son milieu de travail.

La création et la préservation d'un environnement sûr et exempt de harcèlement sont une responsabilité collective assumée par tous les membres d'Unifor.

Unifor fait tout son possible pour montrer l'exemple en établissant des normes de comportement qui témoignent de notre engagement à l'égard de l'égalité.

Unifor ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de violence en milieu syndical, que ce soit au niveau local, régional, du Québec ou national.

Les actes de cette nature peuvent donner lieu à des sanctions prises contre un membre conformément à la procédure établie dans la Politique d'Unifor contre le harcèlement en milieu syndical destinée aux membres d'Unifor.

Unifor Harassment Policy for Union Events

Every individual has the right to dignity and respect both within the union and in the workplace.

The responsibility of creating and preserving a safe and harassment-free environment is a collective one assumed by all Unifor members.

Unifor shall endeavour to provide leadership in setting standards of behaviour, which reflect our commitment to equality.

Unifor will not tolerate any form of harassment, bullying or violence within the union environment, whether it is at the Local, Regional/Québec or National level.

Such actions may result in sanctions being taken against a member pursuant to Unifor's Harassment Policy for Union Events Procedures for Unifor members.